



CONTINGENT DES GRENADIERS FRIBOURGEOIS

GARDE D'HONNEUR OFFICIELLE DES AUTORITES SUPERIEURES DU CANTON DE FRIBOURG



MEMBRE DE L'ASSOCIATION SUISSE DES TROUPES HISTORIQUES

Modalités d'engagement du Contingent

Version site web du 21.06.2018 - annule toutes les versions précédentes

Les modalités d'engagement du Contingent se déclinent sous trois chapitres :

Mises sur pied ordonnées par le Conseil d'Etat (ci-après CE) via la Chancellerie d'Etat – document interne

Engagements sollicités par les Sociétés amies, les Troupes historiques ou l'Armée
- document interne

Engagements sollicités par des Sociétés privées et autres organismes, voir page 2 et suivantes

- Les origines du Contingent, ses buts
- Les ressources financières (Cf. Statuts)
- Les modalités détaillées d'engagement

Engagements sollicités par des Sociétés privées et autres organismes

PRÉAMBULE

Les origines du Contingent, ses buts (Cf. Statuts)

La Société du Contingent des Grenadiers fribourgeois a été fondée le 22 décembre 1919 par le groupe qui représentait le Premier Contingent de Fribourg et qui avait été constitué en 1914 avec l'aide de l'Etat de Genève et de l'Etat de Fribourg, pour prendre part aux fêtes commémoratives du centenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération. Ce groupe reconstituait le Contingent envoyé à Genève le premier juin 1814.

Le but de la Société est de maintenir ce groupe et d'en conserver l'uniforme, l'armement et l'ordonnance, afin qu'il puisse figurer et prendre part aux manifestations officielles et aux fêtes patriotiques.

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a, par arrêté du 2 octobre 1964, déclaré le Contingent des Grenadiers fribourgeois "Garde d'honneur officielle des Autorités supérieures du Canton". A ce titre, le Contingent doit répondre aux mises sur pied ordonnées par le Conseil d'Etat.

Sous réserve de cette obligation, le Contingent garde son autonomie.

La Société est patriotique par ses origines et les traditions militaires dont elle se réclame. Elle est fribourgeoise par son attachement à la terre des aïeux, sa fidélité aux institutions fondamentales du canton, son respect des valeurs spirituelles et morales.

Le Contingent est organisé corporativement, conformément aux dispositions des articles 60 et suivants du code civil suisse. Son siège est à Fribourg.

Ses ressources financières (Cf. Statuts)

Le Contingent ne bénéficie pas de subventions annuelles de la Confédération suisse, de l'Etat de Fribourg ou des Communes.

Ses ressources financières : finance d'entrée des nouveaux membres, cotisations annuelles des actifs (200.00/an), deniers* d'honneur, cotisations des membres externes, legs, dons, et ressources diverses (actions du Contingent, ventes diverses, sponsoring).

Lors de certaines occasions très particulières (par exemple : jubilés, changement d'uniforme tous les quarts de siècle environ), il est soutenu partiellement par l'Etat de Fribourg.

L'équipement d'un grenadier comprend l'uniforme historique, l'armement, la buffletterie, la tenue de ville, la tenue de service, la tenue de travail, ainsi que les housses de transport et de protection.

La valeur de l'équipement complet d'un grenadier s'élève aux environs de CHF 7'500.00.

Dès lors, le Contingent doit rechercher en permanence des ressources financières nécessaires à l'équipement des grenadiers, au matériel destiné à la troupe et à l'organisation de ses manifestations internes.

*** Les deniers d'honneur font partie des ressources financières.**

Modalités d'engagement, principes de base

certain points peuvent faire l'objet de négociations

Documentation de base, à charge des organisateurs

- Informations écrites précises relatives à la manifestation avec références des organisateurs, éventuel(s) commissaire(s)
- Plan précis du stationnement, y compris l'accès ; affiches pour autorisation de stationnement, individuelles ou pour cars et véhicules d'accompagnement
- Plan précis départ/arrivée du cortège et/ou du site de la manifestation

Transport, à charge des organisateurs, sauf dans le Canton de Fribourg, sous réserve toutefois d'un accès garanti et du stationnement possible à proximité du site de la manifestation ; plan précis du parc

Apéritif, à charge des organisateurs

En fonction de l'**éloignement**, des **horaires** ou de la **durée** de l'engagement :

- **Repas** avec boisson, y compris subsistance intermédiaire avec boisson, à charge des organisateurs
- **Arsenal de campagne** : local sécurisé, verrouillé ou surveillé en permanence et destiné au dépôt de l'équipement, de l'armement et du matériel, à charge des organisateurs. Cette infrastructure est à prévoir pour les campagnes de plus d'un jour en Suisse et à l'étranger :
 - Surface : au **minimum 60 m²** pour :
 - 5 à 6 phm (porte-habits mobiles)
 - 3 rm (râteliers mobiles)
 - 8 à 11 caisses de transport (tambours, armement et matériel)
- **Places de stationnement** :
 - 1 car à 2 étages
 - 1 fourgon matériel + 1 remorque
- **Logement** à charge des organisateurs : la troupe peut être logée en caserne, dans un abri Pc, en logement collectif ou en hôtel
- **Reconnaisances - Vision locale** : à discuter en fonction de la situation, mais en principe, partiellement à charge des organisateurs

- **Salves** : le Contingent et les sections tirent des salves, dites « salves d'honneur ». A cette occasion, chaque porteur de fusil reçoit des **cartouches**. Elles sont fabriquées artisanalement, pièce après pièce, par notre munitionnaire. Elles nécessitent l'achat de poudre noire, de papier fort, d'une bourre et un temps de fabrication d'environ 4 minutes par unité.
 - Salve du Contingent, par salve de 60.00 à 90.00
 - Salve d'une section, par salve 30.00

Denier d'honneur :	Suisse	Canton FR
• Contingent	3'000.00	2'400.00
• Détachement de sapeurs	250.00	200.00
• Section ou clique + 2 sapeurs	1'000.00	800.00
• Section + 2 sapeurs + fifres et tambours	1'200.00	1'000.00
• Section + 2 sapeurs + clique	1'500.00	1'300.00

Tarifs spéciaux pour engagement dans le cadre d'un Tattoo

POUR LE CONTINGENT DES GRENADIERS FRIBOURGEOIS

Le Quartier-maître

Le Commandant

L'Adjudant




Cap Jean-Fr Romanens

Col Pierre Dessibourg

Cap Pierre Bertherin

Case postale 364 CH – 1701 Fribourg / Suisse

Chancellerie du Contingent - appel direct +41 (0)79 210 8000

commandant@grenadiers-fribourg.ch

www.grenadiers-fribourg.org

Relation bancaire

Banque cantonale de Fribourg

BCF 17-49-3

Compte n° 01 10 065.324.05

IBAN : CH30 0076 8011 0065 3240 5